



Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97 - 159

OBJET : Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'Office National des Forêts.

Le Député Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention d'occupation précaire avec l'Office National des Forêts aux fins d'équiper le parking du bois de la Grange des deux points d'éclairage.

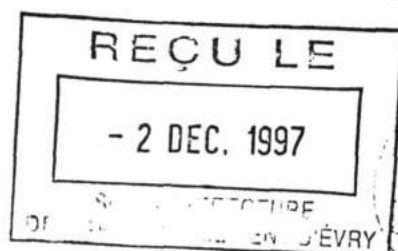
- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Député Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer ladite convention avec le service Interdépartemental de l'Office National des Forêts, sis Immeuble AGF, 9/11, rue Thomas Edison à Créteil (94025).

Article 2 : Dit que la présente convention sera conclue à titre essentiellement précaire et révocable pour une durée de 9 ans, non renouvelable, et prendra effet le 1er Janvier 1998.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et transmise à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EVRY et à Madame le receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 25 Novembre 1997



Le Député Maire,



Nicolas DUPONT - AIGNAN

106

